

Le Conseil d'administration, en sa séance du 4 octobre 2021
sous la présidence de M. Jean-François BALAUDÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2021

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- ETPT : + 0,20 ETPT sur ressources propres

Le montant total des ETPT sur ressources propres s'établit donc pour ce budget rectificatif à **14,60 ETPT**.

- - 299.459 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - . - 1.922 € en personnel ;
 - . - 38.060 € en fonctionnement ;
 - . - 259.477 € en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à **2.852.622 €**.

- - 304.915 € de crédits de paiements, dont :
 - . - 1.922 € en personnel ;
 - . - 47.693 € en fonctionnement ;
 - . - 255.300 € en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à **2.939.406 €**.

- - 164.929 € de prévisions de recettes.

Le montant total des prévisions de recettes est donc porté après ce budget rectificatif à **2.770.413 €**.

- + 139.986 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif.

Le solde budgétaire (déficiaire) est donc porté après ce budget rectificatif à **- 168.993 €**.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- + 139.986 € de variation de trésorerie (portant la variation totale à - 168.993 €)
- + 1.486 € de résultat patrimonial (portant le résultat total à - 42.848 €)
- - 13.514 € de capacité d'autofinancement (portant la CAF totale à 339.347 €)
- + 139.986 € de variation du fonds de roulement (portant la variation totale à - 168.993 €)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 27
Quorum de présence : 14
Votes exprimés : 23
Dont :
Pour : 23
Contre : /
Abstentions : /

La présente délibération sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 4 octobre 2021

Le président du Conseil d'Administration

M. Jean-François BALAUDÉ



La directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL



Conseil d'administration du lundi 4 octobre 2021

Note de présentation du projet de budget rectificatif n°2 de l'exercice 2021

Conformément aux dispositions de l'article R. 719-73 du code de l'éducation, les modifications apportées au budget de l'établissement en cours d'exercice sont adoptées par le conseil d'administration dans les mêmes conditions que le budget initial.

L'Enssib présente un budget rectificatif répondant à plusieurs objectifs :

1. Ajuster le montant de la subvention d'investissement accordée à l'établissement dans le cadre du plan de relance ;
2. Ajuster les prévisions des recettes fléchées en fonction de la réalisation des projets ;
3. Ajuster les prévisions des recettes globalisées ;
4. Ajuster les prévisions de dépense pour l'ensemble des sections (personnel, fonctionnement et investissement), en autorisations d'engagement (AE), comme en crédits de paiement (CP).

1. Modification du montant de la subvention d'investissement accordée à l'Enssib dans le cadre du plan de relance

Suite au dépôt d'un dossier de candidature en 2020 pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du plan de relance, l'Enssib a obtenu le financement de son projet de rénovation de la toiture du bâtiment nord de l'école, avec pour objectif d'améliorer la performance énergétique de son patrimoine immobilier, ainsi que le confort des usagers et des personnels.

Le marché a été attribué pour un montant de 192.000 €, soit un montant inférieur (- 27.000 €) au montant prévisionnel inscrit au budget initial de l'exercice 2021 (219.000 €).

2. Ajustement des recettes fléchés

Les recettes fléchées sont constituées pour l'Enssib des recettes issues des financements ANR (projets PLACED et HyperOtlet) et des financements COMESUP (Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Au vu de l'état d'avancement des différents projets, les recettes prévues au budget initial ont été ajustées.

3. Ajustement des recettes globalisées

Ces ajustements concernent deux CRB : Direction des études et des stages (DES) et Direction de la Valorisation (DIVA).

Pour la DES, les recettes de formation tout au long de la vie (FTLV) sont revues à la hausse en ce qui concerne les ventes de FTLV (+ 12.000 €) et la contribution du ministère de la Culture pour la FTLV (+ 8.000 €). Les recettes des formations en intra sont en revanche revues à la baisse (- 15.000 €).

En ce qui concerne la DIVA, les prévisions de recettes de la valorisation sont diminuées de 7.500 €.

4. Ajustement des prévisions de dépenses

Au vu des dépenses réalisées à ce jour et des dépenses à réaliser d'ici la fin de l'exercice budgétaire, les modifications suivantes sont apportées au budget de l'école :

Section de personnel :	AE = - 1.922 €	CP = - 1.922 €
Section de fonctionnement :	AE = - 38.060 €	CP = - 47.693 €
Section d'investissement :	AE = - 259.477 €	CP = - 255.300 €

Les économies réalisées en section de fonctionnement ont permis d'intégrer au budget 2021 le financement partiel de deux études, dans le but de développer les recettes propres de l'école :

- L'étude sur la stratégie de l'école en matière de formations, actuellement menée par le cabinet Headway ;
- L'étude sur la stratégie éditoriale des Presses de l'Enssib, étude confiée au cabinet Axiales.

Il faut également noter que les prévisions concernant les dotations aux amortissements ont été revues à la baisse (- 15.000 €).

A l'occasion de ce budget rectificatif, l'établissement enregistre un **résultat prévisionnel déficitaire de 42.848 €**, contre un résultat prévisionnel, également déficitaire, de 44.334 € prévu au budget rectificatif n° 1.

Ce projet fait apparaître les prévisions suivantes :

Montant total des dépenses (crédits de paiement) :	2.939.406 €
Montant total des recettes :	2.770.413 €
Solde budgétaire (déficit) :	- 168.993 €
Montant total des charges :	2.847.466 €
Montant total des produits :	2.804.618 €
Résultat (déficit) :	- 42.848 €
Variation du fonds de roulement (prélèvement) :	- 168.993 €
Montant du fonds de roulement au 31/12/2020 :	2.095.677 €
Montant du fonds de roulement au 31/12/2021 :	1.926.684 €

Proposition soumise à l'approbation du Conseil d'administration de l'Enssib.

La Directrice,


Nathalie MARCEROU-RAMEL